Ch. Lyd. ingresse ordens ao Presid.te q. faça
suspender o Lançamento de direitos depositados
em q. se não decida a revista q. pedirão Botafogo e
e Almirante Inglez. [illegible]

ce 31 juillet 1827

Mons.r le Marquis,

Votre Excellence a eu l'Extrême
bonté de me dire hier, qu'elle voudroit bien
faire passer un ordre à Pernambuco, afin
d'empêcher qu'on exige le payement de la
somme d'obligation de 17 contos de reis déposé
par la maison Todd & Compagnie, sur le
compte du navire "Rob-Roy" avant
que la sentence du Conseil Suprême soit
re. Examinée et de nouveau confirmée pour
la condemnation du dit vaisseau.

Il se trouve que "le Gange" fait
voiles

voilet demain En droiture pour
Pernambuco, et si votre Excellence
pouvait de quelque maniere faire passer
l'ordre en question au portem de celle ci
le Sieur Platt, afin qu'il puisse partir
par l'occasion de demain, Elle accroitait
une faveur bien meritée par les
circonstances et vivement appreciée
par Son Fils humble et tres obeis
Serviteur et Ministre